

# Joe Biden : destitution, démission ? Le dilemme impossible des démocrates



[Source : francesoir.fr]

Auteur(s): Anthony Lacoudre, pour FranceSoir

CHRONIQUE – Depuis le désastre de la gestion par Joe Biden du départ des troupes américaines d’Afghanistan, les discussions à Washington DC vont bon train, à droite comme à gauche, concernant la nécessité de mettre un terme aux fonctions du président au plus vite.

## État d’incapacité mentale

Ce qui était déjà évident pour le public informé pendant la campagne électorale en 2020 est devenu impossible à camoufler par les grands médias : Joe Biden n’est pas seulement incompetent, il est frappé d’incapacité mentale, ce qui est très différent.

Les innombrables montages vidéo montrant Joe Biden incapable de formuler une phrase compréhensible font fureur sur les médias sociaux depuis son élection. Pour prendre un exemple récent, à la question « quand les enfants de moins de douze ans pourront-ils se faire vacciner ? », Joe Biden a répondu de la façon suivante, devant les yeux éberlués du journaliste : « Et la question est de savoir si oui ou non nous serons en position où vous, euh... hum... êtes, pourquoi les... les... les experts ne sont, ne peuvent dire nous savons que ce virus est en fait un... hum... euh... Va être, ou excusez-moi, quand nous saurons pourquoi tous les médicaments approuvés ne sont pas approuvés temporairement mais sont approuvés de façon permanente. Et c’est en route aussi... ». (CNN Town Hall du 21 juillet 2021). Puis il s’est mis à parler de l’homme qui a marché sur la Lune et des extraterrestres ! (sic)

Quand il prononce des phrases compréhensibles (en lisant sur un téléprompteur), le résultat est tout autant inquiétant. Lors d’une conférence de presse organisée le 7 juillet dernier, il déclarait : « La prise de l’Afghanistan par les talibans n’est pas inévitable parce que vous avez 300 000 troupes afghanes, bien équipées, aussi bien que ne l’est n’importe quelle armée dans le monde, avec une force aérienne, contre environ 75 000 talibans. Ce n’est pas joué. La probabilité que les talibans contrôlent tout et détiennent le pays en entier est très faible ».

Autrement dit, Joe Biden n’est plus connecté au monde réel, il n’est plus maître de ses moyens intellectuels. Il n’arrive pas à évaluer les différentes

options et à assimiler l'avis de ses conseillers, il ne comprend pas les conséquences de ses actions (ou de son inaction), ce qui fait courir un grand danger au pays, qu'il s'agisse des affaires intérieures (crise migratoire, inflation, dette publique, criminalité, etc..) ou des affaires étrangères, sujet sur lequel le président agit seul en tant que *Commander in Chief*.

La question n'est donc pas tant de savoir s'il va être destitué mais plutôt par qui. En effet, deux options sont envisageables à ce stade.

## Vers un *impeachment* en 2023 ?

Il ne fait désormais plus aucun doute que si les républicains recouvrent la majorité dans les deux chambres du Congrès à la suite des élections du mois de novembre 2022, un procès en destitution (*impeachment*) sera immédiatement tenu contre Joe Biden. La procédure est constituée de deux étapes. Une mise en accusation conduite par la Chambre des représentants (à la majorité simple) suivie d'une condamnation ou d'un acquittement par le Sénat (à la majorité renforcée).

Les sujets de condamnation ne manquent pas. Les soupçons de trafic d'influence orchestré de concert avec son frère et son fils, alors que Joe Biden était le vice-président de Barack Obama, pourraient refaire surface.

Il est toutefois probable que le chef d'inculpation relèvera plus de la haute trahison. L'abandon volontaire du contrôle de la frontière avec le Mexique associé à la déroute du départ des troupes américaines d'Afghanistan constituent un cocktail explosif. Réussir à provoquer deux crises humanitaires en l'espace de quelques mois est inédit, de la part d'un président dont le slogan électoral était « *America is back* » (l'Amérique est de retour).

Concernant l'Afghanistan, Joe Biden aura donc été incapable d'anticiper les conséquences de sa politique. Il a fait partir l'intégralité des troupes – en fermant l'aéroport militaire de Bagram – avant d'organiser l'évacuation des diplomates, des citoyens américains et des alliés (étrangers ou afghans) ainsi que le rapatriement des prisonniers de guerre (immédiatement libérés par les talibans) et des armes, munitions et équipements militaires parmi les plus sophistiqués du monde (y compris hélicoptères Apaches de dernière génération, des drones, etc...). Une erreur de jugement dramatique mettant directement en cause la sécurité nationale des États-Unis.

À ce jour, une douzaine de milliers d'Américains sont tenus en otage par les talibans. Le général (en retraite) Don Bolduc précise sur Fox News (22 août) : « Il est évident qu'il s'agit d'un désastre absolu aux conséquences géopolitiques inconcevables. Il n'y a aucun doute que nous avons d'ores et déjà une situation d'otages. J'ai opéré à Kaboul chaque année (ndlr: pendant dix ans), je connais la situation intimement. Il ne sera pas possible de rejoindre l'aéroport de Kaboul sain et sauf dans les conditions qui ont été

établies par la stratégie de ce retrait. C'est insensé ».

« Joe Biden a supervisé une politique étrangère qui a généré la plus grande humiliation de l'histoire des États-Unis. Les nations du monde, amies et ennemies, nous observent et se disent « que s'est-il donc passé en Amérique en si peu de temps ? » Ils n'en reviennent pas. Ils ne respectent plus les États-Unis et son président »

(Donald Trump, discours du 21 août en Alabama).

La culpabilité du président sera incontournable notamment si les membres de la Chambre des représentants parviennent, dans le cadre de leur enquête, à prouver que Joe Biden a dirigé les opérations en Afghanistan en faisant fi des avis et conseils de son entourage (renseignement, État-major, ministre de la Défense).

Le sénateur républicain Lindsey Graham annonce la couleur :

« Si Joe Biden ne rapatrie pas l'intégralité des citoyens américains, s'il ne rapatrie pas ceux qui ont combattu à nos côtés, ils vont être massacrés et Joe Biden aura commis un crime grave (ndlr un « *high crime* » justifiant un *impeachment* comme le prévoit la Constitution). S'il fait ça, il doit partir. N'importe quel officier militaire passerait en cour martiale pour cela ».

Voir aussi : Joe Biden : une gestion « covid » calamiteuse

## Destitution par Kamala Harris

La seconde option consisterait pour la vice-présidente Kamala Harris à anticiper l'*impeachment* et à recourir – de façon préventive avant les élections de mi-mandat – à la procédure de destitution prévue par le 25ème amendement constitutionnel.

D'après cet amendement, lorsqu'un président en fonction n'est plus en capacité d'agir (physiquement ou mentalement), le vice-président peut formellement constater ladite incapacité (sénilité, démence).

Puis, si une majorité des membres du gouvernement se rangent derrière l'avis du vice-président, ce dernier remplace automatiquement le président dans ses fonctions.

Si le président s'oppose à sa propre destitution, le Congrès est alors saisi pour un vote à la majorité des deux tiers en faveur ou contre la destitution.

Le vice-président remplace alors le président destitué, ce qui, en l'occurrence, porterait au pouvoir Kamala Harris.

Cette même Kamala Harris, en qui 55 % des Américains voient une personne qui n'est pas qualifiée pour exercer les fonctions de président (sondage Rasmussen Research d'août 2021). Cette même Kamala Harris qui s'est vantée devant les caméras de CNN au mois d'avril dernier d'avoir été fortement impliquée dans les discussions du retrait des troupes d'Afghanistan, opération qu'elle approuvait dans ses moindres détails, précisant toutefois malicieusement que « la décision finale appartient à Joe Biden ».

Claudia Tenney, membre républicain de la Chambre des représentants (élue de New York) résume bien la situation (interview du 20 août) : « Avec la vice-présidente Harris, je sais que nous n'avons pas un problème de déclin cognitif. Elle n'est peut-être pas compétente pour être présidente, mais au moins elle sera capable de tenir compte de l'avis de ses conseillers et elle comprendra la réalité de la situation sur le terrain ».

## Le scénario de la démission

Pour éviter l'humiliation de l'une ou de l'autre de ces deux hypothèses (*impeachment* ou destitution), il est également envisageable que l'entourage de Joe Biden réussisse à le convaincre de démissionner, notamment si le président continue de plonger dans les sondages d'opinion.

Depuis quelques semaines en effet – avant même que n'intervienne la débâcle de Kaboul ! – Joe Biden est « sous l'eau » (*under water*) : les Américains qui désapprouvent sa politique étant désormais plus nombreux que ceux qui l'approuvent. Par ailleurs, d'après un sondage récent (Rasmussen Research), si l'élection présidentielle avait lieu aujourd'hui, Donald Trump l'emporterait avec 6 % d'avance sur Joe Biden. Les prochains sondages d'opinion post épisode Afghan risquent d'être fracassants.

La démission de Joe Biden avant les élections de mi-mandat viserait ainsi à éviter que le président entraîne l'ensemble des élus du parti démocrate dans sa chute.

## La problématique du Sénat

En cas de destitution ou de démission de Joe Biden intervenant avant les élections de mi-mandat, se posera alors la problématique du contrôle du Sénat.

On rappellera que le Sénat est actuellement composé de 50 sénateurs démocrates et de 50 sénateurs républicains. En cas de blocage, Kamala Harris, en sa qualité de vice-présidente, vient apporter la 101ème voix. Les démocrates sont donc actuellement majoritaires au Sénat.

Mais si Kamala Harris devient calife à la place du calife, les démocrates perdent la majorité au Sénat. Il reviendra en effet aux 100 sénateurs de

désigner le nouveau vice-président successeur de Kamala Harris (sans que celle-ci ne puisse participer au vote), ce qui forcera les deux partis à se mettre d'accord sur un candidat « neutre » que les démocrates ne contrôleront pas.

Les démocrates ont donc le choix entre conserver Joe Biden à la présidence quel que soit son état de santé jusqu'aux élections de mi-mandat, quitte à faire sombrer le navire entier, ou remplacer Joe Biden par Kamala Harris lorsque la situation ne sera plus tenable, perdant au passage la majorité au Sénat.

Auteur(s): Anthony Lacoudre, pour FranceSoir